



# Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie

## Programme Mes Dents Ma Santé (2014-2018)

|                           |                                   |   |
|---------------------------|-----------------------------------|---|
| Programme                 | N°1                               | 2014-2018   |
| Axe                       | 3                                 | Service préventif et soins de santé : travaillons ensemble  |
| Objectif                  | 2                                 | Promouvoir les méthodes préventives   |
| Action                    | 1                                 | Développer le dispositif de scellant prophylactique des puits, sillons et fissures sur les premières molaires permanentes pour les élèves de CP |
| Version                   | Du 27/07/2015                     |   |
| Documents complémentaires | Référentiel action, plan d'action |   |

### Justification de l'action

Le premier programme de promotion de la santé orale de la Nouvelle-Calédonie (Mes Dents Ma Santé) a été élaboré par l'Agence Sanitaire et Sociale de la NC et ses partenaires du secteur de l'éducation, de la prévention, des structures de soins et de la protection sociale. Ce programme est actif depuis Mars 2014 (Cf : référentiel programme Mes Dents Ma Santé disponible sur : [www.ass.nc](http://www.ass.nc)).

Dans le cadre de ce programme, un des objectifs opérationnels est de promouvoir les méthodes préventives et notamment le scellement prophylactique des sillons dentaires.

Le scellement prophylactique des sillons dentaires est un acte non invasif qui vise à combler les sillons dentaires avec un matériau adhésif fluide et à réaliser une barrière physique étanche, lisse et plane, qui s'oppose à l'accumulation de plaque bactérienne [1]. Ce soin préconisé par la haute autorité de santé (HAS) pour les premières et deuxièmes molaires permanentes, en cas de risque carieux individuel élevé (identifié par la présence de dents cariées, de plaque dentaire...) et avant le quatorzième anniversaire de l'enfant.

En Nouvelle-Calédonie, l'enquête Santé Orale NC 2012 a montré que 60% des enfants de 6 ans avaient au moins une dent temporaire ou permanente cariée non traitée et 80% des enfants au même âge avaient de la plaque dentaire, conséquence d'un brossage dentaire insuffisant [2]. De plus, parmi les enfants de 6 ans qui avaient au moins une molaire permanente présente sur l'arcade dentaire, seuls 6% des enfants avaient déjà bénéficié de scellements prophylactiques des sillons.

L'objectif de cette action est d'inviter tous les élèves scolarisés en CP en NC à l'action de scellements de sillons d'ici fin 2018.

### Objectif(s) de l'action

1. Proposer le scellement préventif des premières molaires permanentes aux élèves de CP.
2. Obtenir une rétention totale après 1 an dans plus de 80% des scellements réalisés.

### Cible(s) de l'action

Tous les élèves scolarisés en classe de CP (âge moyen=6,5 ans) dans les écoles primaires publiques et privées de la Nouvelle Calédonie. Les élèves scolarisés en CLIS ne sont pas touchés par cette action, ils bénéficient d'autres actions mises en place dans le cadre du programme Mes Dents Ma Santé.

### Temporalité de l'action

Date de première mise en œuvre : 2008 (antérieure à la création du programme Mes Dents Ma Santé)

Renouvellement :

- Objectif 1 : annuel
- Objectif 2 : rétention analysée tous les deux ans à compter de 2016

## Pilotage de l'action

Cette action est pilotée par :

- l'ASSNC
- la DASSPS Nord
- la DACAS Iles loyautés

## Partenaires de l'action

- Les administrations et services de l'enseignement (DENC, DES, DEPIL, DEFIJ, DDEC, FELP, ASEE)
- Les organismes de protection sociale (CAFAT, MDF, MDN)
- Les professionnels de santé (Ordre des chirurgiens-dentistes de la Nouvelle Calédonie, Syndicat des chirurgiens-dentistes de Nouvelle Calédonie, Union Française pour la Santé Buccodentaire de la Nouvelle Calédonie)

## Type d'actions proposées

1. Dépistage des enfants à risques carieux élevé et information des parents.
2. Education à l'hygiène dentaire.
3. Prévention primaire (pose de résines de scellement sur les premières molaires permanentes)

## Phases de mise en œuvre

Cf Référentiel et plan d'action

## Coût de l'action

Les différentes catégories budgétaires liées à l'action sont listées dans le tableau ci-dessous. Les coûts estimatifs sont indiqués pour la réalisation de l'action par l'ASSNC (hors coûts de personnel de l'ASS-NC et hors coûts liés à la réalisation de l'action par les partenaires).

| Objet de la dépense  | Coût (FCFP)      |
|--|------------------|
| <b>Matériel</b>  |                  |
| Matériel médical, divers fournitures, réparations et entretien                                   | 1 100 000        |
| <b>Communication</b>   |                  |
| Impression de documents et réalisation de supports publicitaires                                 | 1 400 000        |
| <b>Honoraires médicaux</b>   | 5 000 000        |
| <b>Transport et hébergement</b>  |                  |
| Transport agents et prestataires, remorquage caravane, transport d'enfants, hébergement et repas | 1 500 000        |
| <b>TOTAL DES COUTS</b>   | <b>9 000 000</b> |

## Evaluation de l'action

L'action est évaluée annuellement d'après des indicateurs de mise en œuvre, de résultats et descriptifs de l'état dentaire de la population ciblée et tous les deux ans d'après des indicateurs de qualité et d'impact. Les indicateurs sont détaillés dans le référentiel de l'action (disponible sur le site [www.ass.nc](http://www.ass.nc)). Les résultats des évaluations sont communiqués aux partenaires de l'action et dans le rapport d'activités de l'ASS-NC.

1. Haute autorité de santé (HAS). *Recommandations pour la pratique clinique. Appréciation du risque carieux et indications du scellement prophylactique des sillons des premières et deuxième molaires permanentes chez les sujets de moins de 18 ans.* Novembre 2005. Disponible sur le site : [www.has.fr](http://www.has.fr)
2. Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle Calédonie. *Rapport d'évaluation de la santé orale et des paramètres associés à l'état buccodentaire chez les enfants de 6,9 et 12 ans.* Juillet 2013. Disponible sur le site : [www.ass.nc](http://www.ass.nc)